

## REUNION DE CALENDRIER LE SAMEDI 27 SEPTEMBRE A SAINTE MENEHOULD.

Aucune épreuve en Champagne Ardenne le lendemain, tous les clubs  
devraient être représentés !

Comité Directeur le même jour.



Réunion du Comité Directeur de la LMCA  
Le 1<sup>er</sup> Juillet 2014 à SAINTE MENEHOULD

### Compte Rendu

Le Comité Directeur de la Ligue Motocycliste de Champagne Ardenne s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2014, à l'issue de l'enterrement de sa Secrétaire et Trésorière Nathalie TESSIER. Cette réunion était initialement prévue le lendemain 2 juillet au même endroit.

Etaient Présents :

- Mr TOURTE Jean Pol (Président)
- Mr FAIVRE Joël (Vice-Président)
- Mr GIRAUX Michel (Vice-président)
- Mr CHAPLAIN Laurent (Président de la Commission de Moto Cross)
- Mr DELANDHUY Jean Noël (Membre)
- Mr DUJANCOURT Ludovic (Membre)
- Mr GABREAUX Mickaël (Président du Collège de Chronométrage)
- Mr LAROSE Didier (Membre)
- Mr SIMON Alain (Membre)
- Mr VIGREUX Jean Marc (Président du TRDA)
- Mr FRIQUET Joël (Président du Collège Technique)
- Mr SEGUIN Philippe (Membre)

Assistaient également :

- Mlle BRETON Emilie (Membre du Collège Educatif)
- Mr BERNIER Gérald (Membre du Collège Educatif)
- Mme SEGUIN Sandrine (Membre du Collège de Chronométrage)

Absents Excusés :

- Tous les autres membres du Comité Directeur.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette réunion, plusieurs conjoints, présents pour l'enterrement, étaient dans la salle

Mr Jean-Pol TOURTE ouvre la séance à 19 heures. Il remercie les personnes présentes et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

12 membres sont présents, donc le quorum est atteint.

Jean Pol TOURTE demande aux membres de respecter une minute de silence à la mémoire de Nathalie TESSIER.

Décès de Nathalie TESSIER :

Le Comité Directeur décide, compte tenu du travail bénévole accompli par Nathalie TESSIER depuis 14 ans, de prendre en charge, la totalité des frais de l'enterrement. Ceux-ci sont estimés à 5.800 €uros. Au cas où le montant serait supérieur, le Président de la Ligue est autorisé à régler les factures jusqu'à hauteur de 7.000 €uros.

Contre : 0, Abstention : 0, Accepté à l'unanimité.

Dès l'annonce du décès de Nathalie TESSIER, un mouvement de solidarité s'est créé. Le pilote Valentin ROBERT a proposé que tous les inscrits à Ste Menehould abandonnent leurs droits d'engagement à Amandine et à sa grand-mère. Une très forte majorité a acceptée. Par ailleurs, au lieu d'offrir des fleurs, le Président de la Ligue a proposé que celles-ci soient remplacées par un don.

Pour l'épreuve de sainte Menehould,

269 pilotes ont versé 7.600 €uros

22 pilotes ont demandé le remboursement pour 716 €uros

Amandine et sa grand-mère doivent donc recevoir 6.884 €uros

En ce qui concerne les dons, pendant la réunion du Comité Directeur, 3 personnes ont comptabilisé l'argent récolté dans la boîte mise dans l'église. Sandrine SEGUIN, Nadine FAIVRE et Danielle TOURTE,

Le résultat, en tenant compte des 3 chèques reçus ultérieurement et des 200 €uros versés par la FFM est le suivant.

3.820 €uros se décomposant comme suit :

16 clubs y compris la FFM pour 2.510 €uros

21 personnes pour 1.310 €uros

(Voir suite après le compte rendu du Comité Directeur)

Pour finir l'année en cours, le secrétariat sera proposé à Amandine TESSIER.

Au cas où elle accepterait, il y a une possibilité de lui créer un emploi de Secrétaire Administratif au sein de la ligue pour 2015. Michel GIRAUX va étudier le dossier.

Le chronométrage sera également proposé à Amandine TESSIER.

Le poste de trésorerie est proposé à Michel GIRAUX pour la fin du mandat en cours. Celui-ci accepte.

Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 11.

Jean Pol TOURTE propose de s'occuper de passer les licences en attendant que le secrétariat soit repris.

Compte Rendu :

Procès-Verbal du Comité Directeur de Sainte Ménéhould le 26 Janvier : Aucune observation, il est donc entériné.

Trésorerie :

29 000 € sur le compte

60 000 € sur un compte livret

Ces chiffres n'ont pas grande signification, car la Ligue doit prochainement verser l'argent des licences collecté pendant le mois précédent.

Subventions : Michel GIRAUX

Demande de subvention au Conseil Régional : 6.000 Euros - Attribuée : 6.000 Euros

Demande de subvention au CNDS : 5.000 Euros - Attribuée : 4.480 Euros

Un bravo à Michel GIRAUX responsable de ces dossiers.

Dans ces subventions, 500 Euros sont destinés aux engagés Champenois du Mx Master Kids :

Actuellement, aucune inscription n'a été reçue pour l'équipe Champenoise, sachant que des pilotes de la champagne seraient inscrits dans d'autres équipes.

Emilie BRETON se charge de demander aux pilotes kids à l'épreuve de Sommauthe s'ils souhaitent s'inscrire pour le Mx Master Kids.

Cooptation de nouveaux membres :

Gérard LEVEQUE est coopté à la Commission de vitesse.

Anthony COLLADO est coopté au Collège éducatif.

Vote pour à l'unanimité.

Médaille FFM :

En 2013, le Comité Directeur de la Ligue a obtenu la médaille de Bronze pour Gérard NALLOT, figure historique de Moto-Ball en Champagne Ardenne. Lors de sa remise, celui-ci l'a refusée pour le motif imparable qu'il l'a déjà reçu il y a .....30 ans. Le Président propose alors de lui demander la médaille d'argent.

Pour à l'unanimité.

Philippe SEGUIN propose qu'une médaille de bronze soit demandée pour Nathalie TESSIER à titre posthume.

Pour à l'unanimité.

Assemblée Générale 2014 : Michel GIRAUX

L'Assemblée Générale de la ligue se déroulera à Semoutiers.

Michel GIRAUX a fait la demande pour réserver la salle qui sera peut-être gratuite.

Point sur les licences 2014 :

Se référer au tableau de Jean Pol TOURTE.

Commission Moto-Cross : Laurent CHAPLAIN

Depuis le début de la saison, il n'y a pas de problème particulier hormis celui des chronométrages avec les transpondeurs.

En ce qui concerne les engagements en ligne, RAS sauf pour les motos anciennes.

Pour l'inter club de Sommauthe, seulement 10 équipes d'inscrites, il est demandé d'autoriser les pilotes ayant une licence inter de pouvoir rouler. En revanche une équipe mixte ne pourra prétendre à une paye.

Contre : 0, Abstention : 2, Pour : 10.

Gérald BERNIER prend la parole et explique qu'il est dans l'impossibilité d'organiser son épreuve de Fresnes les Reims qui était prévu le 28 septembre en raison de l'absence de secouristes. L'épreuve est donc reportée au 12 Octobre.

Stage de détection : Philippe SEGUIN

Il se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 Juillet et 7 pilotes y sont inscrits.

Coupe des régions : Laurent CHAPLAIN

Elle se déroulera en Bretagne le 24 Août.

L'objectif de la champagne est de terminer dans les 5 premiers pour la catégorie Open.

Les équipes sont :

- P. SANDOZ (250cc)
  - J. DEPIERREUX (125cc)
  - M. DELAHAUT ou D. RE
- } Open
- T. PROST
  - T. BERECHÉ
  - A. MAZEAU
- } 85cc

Deux problèmes :

Les maillots sont chez Laurent CHAPLAIN.

Les délégués sont : Laurent CHAPLAIN et le deuxième n'est pas déterminé.

Ludovic DUJANCOURT prend la parole et explique que 5 pilotes désirent rouler dans une autre catégorie à son moto cross. La ligue se réfère au règlement et refuse.

Michel GIRAUX prend la parole et informe que sur le site d'engagements en ligne, il y a des blocages de règlement par PayPal.

Plusieurs petits problèmes surviennent et des réponses sont demandées au concepteur du site mais aucune suite de sa part.

Conséquence du report de l'épreuve de Taillette à la date du 27 Juillet, le chronométrage ne peut plus être assuré pour l'organisation du Pit Bike prévue le même jour. Le seul recours est le chronométrage fédéral, le prix est trop élevé pour le club. Plusieurs membres proposent que le surcoût (800 €) soit pris en charge par la ligue, compte tenu du fait qu'elle est, involontairement, responsable de cette situation.

Contre : 0, Abstention : 0, Accepté à l'unanimité.

Après son épreuve, Patrick BERNAILLE (Picardie) a reçu des insultes de la part de pilotes champenois sur le réseau social Facebook. Il demande que la LMCA prenne des sanctions. Le Comité constate qu'il n'a aucun pouvoir sur des faits se déroulant dans une autre ligue. Par contre, la Ligue de Picardie peut, dans l'avenir, refuser les demandes d'engagements de ces pilotes.

Jean Marc VIGREUX annonce le manque de commissaires sur certaines épreuves précédemment effectuées.

Alain SIMON est nommé responsable commissaires suite au décès de Nathalie TESSIER.

Collège Technique : Joël FRIQUET

En fin d'année, il y aura un recyclage OCT1 pour 8 personnes.

Il faudra prévoir un règlement technique au niveau de la ligue.

Informations CD Fédéral : Joël FAIVRE

En 2015 :

CASM :

- Permis A : (Exonéré de la pratique)
- Guidon Or + 2 Ans de pratique : (Exonéré de CASM)
- Guidon Or sans pratique (Exonéré de la pratique)

LICENCES :

- Droit à la Ligue de 15 € sur la licence Unique compétition qui sera fixée à 250 €
- La licence entraînement : NET coutera 165 €

COTISATIONS 2015 :

- La cotisation club est fixée à 700 €
- Les timbres fédéraux disparaissent.

**FORMATIONS :**

- Mardi 26 Août : Présentation du nouvel INTRANET à Paris.
- Jeudi 23 et vendredi 24 octobre 2014 : Séminaire d'information fédérale des LMR - Elus et Secrétariats.
- Samedi 25 octobre 2014 : 4<sup>ème</sup> séminaire des Trésoriers des LMR.

Enduro :

Pas de représentant, voir CR lettre 69.

Trial :

Pas de représentant.

Toujours aussi peu de pilotes classés dans les championnats de champagne.

Vitesse et Tourisme : Joël FRIQUET

RAS

Collège de Commissaires : ?

Manque de commissaires sur certaines épreuves.

Collège Educatif : Philippe SEGUIN ou Emilie BRETON

Difficultés de gérer certains parents et accompagnateurs.

Collège de Chronométrage : Mickael GABREAUX

Le début de saison a été désastreux, mais tous les problèmes sont réglés suite à l'achat de nouveau matériel pour environ 4.500 € et de l'émetteur télé.

Pour le chronométrage sur les durances, le tarif de location des transpondeurs est fixé à 10 € par équipage.

Refus d'accepter un licencié dans un club (MC Canton d'Anglure 2). Une personne a souhaité adhérer à un club. Le Président a refusé sous prétexte que le nombre maximal d'adhérents à son club était atteint. Michel GIRAUX a transmis le dossier au service juridique de la FFM. Réponse : le motif n'est pas valable et le Président du club est en faute.

A partir de 23 heures, Amandine TESSIER assiste à la fin de la réunion. Au cours de celle-ci, elle déclare (chose évidente pour les membres du Comité Directeur), que ne pouvant vivre sans moto-cross, elle souhaite continuer « l'œuvre » de sa mère au niveau du chronométrage. Au lieu de se morfondre chez elle, elle préfère être sur le terrain. Elle serait donc disponible dès le prochain week-end à SOMMAUTHE.

Pour le Secrétariat, Amandine TESSIER souhaite réfléchir avant de donner sa réponse.

Le Comité Directeur accepte de lui confier la responsabilité du chronométrage à l'unanimité.

La séance est close à 23 heures 45.

**Suite : Amandine et Léone TESSIER, accompagnées d'Anthony COLLADO (Bichon) se sont rendus le 15 juillet à Charleville chez le Président.**

**Celui-ci annonce le montant des dons récoltés. Selon les souhaits du Comité Directeur, il déclare qu'il va établir deux chèques de 3.500 € à l'ordre de la fille et de la mère de Nathalie TESSIER. Le solde, sera versé lors de la prochaine réunion du Comité Directeur le 28 septembre à Sainte Mennehould.**

**Léone TESSIER déclare qu'elle laisse l'intégralité de sa part à Amandine, ce qui permettra de solder les emprunts que sa mère avait contractés.**

**Le Président rédige donc un chèque de 7.000 € à l'ordre d'Amandine TESSIER.**

S'agissant du poste de Secrétaire. Amandine TESSIER déclare qu'elle est intéressée par la proposition du Comité Directeur.

Le Président confirme la proposition du Comité Directeur et accepte la candidature d'Amandine TESSIER.

Explication. Le poste proposé devrait correspondre à un emploi de Secrétaire Administratif. A mi-temps ou à temps complet, il serait rémunéré sur la base du SMIG. A ne pas confondre avec un poste de Secrétaire Générale, qui, lui, nécessite certains diplômes et une rémunération ne correspondant pas, hélas, aux moyens de notre ligue.

Amandine va donc progressivement reprendre le Secrétariat qui était assuré précédemment par sa mère, la partie Trésorerie étant désormais assurée par Michel GIRAUX.



**Ses coordonnées**

**TESSIER Amandine  
27 Rue Dom Pérignon  
51800 SAINTE MENEHOULD**

**Tél : 06.77.38.76.11**

**Email :  
nathalie.lmca@wanadoo.fr**

**A partir du 24 juillet 2014**

**Envoyez-lui :**

- **Licences à valider**
- **Demandes de LJ**
- **Rapports de clôture**
- **Inscriptions CASM**
- **Duplicatas**
- **Dossiers épreuves pour la FFM  
etc.....**

Son 1<sup>er</sup> travail  
avec l'aide de « Bichon »  
Rembourser les 220 engagés  
de Sommauthe



**EN PIECE JOINTE A CETTE LETTRE :**

- **RAPPORT D'INSPECTION DE MARIGNY LE CHATEL**
- **GUIDE CDSR**

# TRIAL

Bonsoir Jean Pol,

Comme convenu le point à date de la commission trial :

- Championnat de Champagne: 4 épreuves sure 6 ont été courues à ce jour

Nemours (77) belle épreuve organisée en ligue d'Ile de France avec une forte participation

La Bresse (88) terrain très spectaculaire dans un cadre magnifique

Caisnes (60) grosse participation, très bonne ambiance comme d'habitude, beau trial

Monthermé (08) qui s'est déroulé dimanche dernier. Le MCPR a renouvelé avec le succès (74 pilotes présents avec la participation de nos amis belges et les ilotes du Championnat de France historique)

Belle épreuve et félicitations pour une équipe qui ne connaissait encore pas grand-chose l'année dernière de l'organisation d'un trial.

La participation au Championnat parait s'améliorer légèrement en nombre de pilotes. Au niveau des classements, on retrouve toujours sensiblement les mêmes pilotes aux places d'honneur. A noter la remarquable progression du jeune Fabien POIROT qui a monté de 2 catégories en un an et qui gagne en senior 2 à Caisnes. C'est un jeune de l'école de trial qui présente un gros potentiel d'évolution : futur champion à suivre !!!

- Ecole de trial : les stages se poursuivent avec une participation quasiment stable en effectif. Quelque nouveaux ados viennent de rejoindre le groupe

- Agrément des terrains : nous avons eu le plaisir de recevoir l'agrément permanent officiel du terrain de Vertus par la FFM. Cette démarche entérine la pratique du trial sur le site de la carrière et nous permettra, nous l'espérons, de pouvoir continuer à y pratiquer sans crainte notre sport favori. Nous allons essayer dans l'avenir, d'obtenir le maximum de terrains agréés FFM en Champagne Ardennes afin d'essayer de garantir l'avenir de ces sites au niveau de la pratique du trial.

N'ayant pas pu assister aux obsèques de Nathalie, j'ai demandé à Jean Pol de remettre un mot à la famille TESSIER. Personnellement et au nom des trialistes de la commission, je m'associe aux membres du comité directeur de la LMCA dans le soutien apporté à sa famille.

Bien cordialement,

Philippe DUPUIS

*Président de la commission Trial LMCA*

## PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

### Réunion du 16 juin 2014 **EXTRAITS**

#### Rétrocessions des 5 euros pour les licences NET :

Pour 2014, pas de changement quant au calendrier de versement :

- un premier versement sera envoyé aux clubs au cours de la première quinzaine de juillet (licences délivrées au 30/06). Seuls les clubs ayant délivré un minimum de 10 licences seront ristournés, ceci afin d'éviter l'édition de chèques de trop faibles montants
- un second versement sera effectué première quinzaine de janvier 2015.

#### Acquisitions de terrains:

Monsieur POIRIER fait le point sur les dossiers en cours. : Condé sur l'Escaut (59), Toucy (89), La Celle sur Loire (58), APRR-Montlouis (37).

Un nouveau dossier est à l'étude : le circuit d'Auterive (32) pour un montant d'environ 100 000 euros.

Une visite de site est programmée le 24 juin prochain.

En ce qui concerne le terrain de Château du Loir (72), la vente sera effectuée dans les semaines qui viennent.

#### Croix Rouge

Messieurs POIRIER et CHAUMET-RIFFAUD ont récemment rencontré les responsables de la Croix Rouge afin d'étudier les modalités d'une future collaboration.

#### Réunion d'information des personnels des Ligues

Monsieur POIRIER rappelle la date de la réunion d'information destinée aux personnels des Ligues, le mardi 26 août 2014 au siège de la Fédération. Le Président BOLLE souligne que la participation des Ligues à cette réunion est très importante. A la demande de Monsieur GOUX, il précise que les Présidents peuvent y accompagner leurs personnels.

### **3.2 Informations du Directeur Technique National**

#### Soutien des pilotes français.

Monsieur COURTY indique qu'en 2014, 52 pilotes bénéficient d'une convention de soutien financier pour leurs projets sportifs internationaux (disciplines concernées : motocross, enduro, vitesse, rallye, freestyle, supermotard et CCP).

#### Formations.

Monsieur COURTY fait le point sur les formations :

- CQP : 28 candidats, 2 recalés. Prochaines promotions prévues en décembre/janvier, puis en mars.
- DEJEPS : 17 candidats. Sélection les 22 et 23 juin prochains.

### **Q. 08 – PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL LICENCES EPREUVES DU 21 MAI 2014.**

Le Groupe de Travail Licences Epreuves s'est réuni le mercredi 21 mai 2014 au siège de la Fédération.  
Le PV de cette réunion est joint en annexe.

En préambule, le Président informe les participants que les tarifs mentionnés ci-dessous ne tiennent pas compte des décisions qui seront prises par le Comité Directeur suite aux propositions issues de la réunion du Groupe de Travail des Présidents de Ligues (Question 9 de la présente réunion).

Pour 2015, le Groupe de Travail Licences Epreuves a donc souhaité soumettre au vote du Comité Directeur les principales propositions suivantes :

#### 8.1 Aide aux clubs organisateurs :

Pour 2015, le Groupe de Travail propose le versement de 1.200 euros par épreuve organisée.

Cette subvention devra être financée par une majoration des coûts des licences.

Par ailleurs, les clubs organisateurs Outre-mer percevront une aide de 960 euros par an, pour les clubs organisateurs de manifestations de tourisme, le soutien sera de 240 euros par an et pour les clubs organisateurs de moto-ball de 79 euros par journée.

#### 8.2 Tarification des affiliations :

Pour 2015, le Groupe de Travail propose le maintien du tarif 2014 des tarifs de cotisation annuelle d'affiliation des clubs comme suit :

- Clubs sportifs : 600 euros
- Clubs Outre-mer : 400 euros
- Clubs tourisme : 400 euros
- 1<sup>ère</sup> affiliation : 400 euros.

#### 8.3 Tarification des épreuves :

Pour 2015, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation significative.

Dans un souci de cohérence, les tarifs des épreuves organisées en ZUE seront harmonisés.

Les tarifications des grandes épreuves seront fixées comme chaque année par le Bureau Exécutif.



#### 8.4 Tarification des licences 2015 :

Le Président BOLLE rappelle que l'étude réalisée pour la réunion du 21 mai 2014 fait clairement apparaître qu'il n'existe pas de corrélation entre les tarifs des licences et les ventes de celles-ci à l'exception de la licence MATT.

Il avait été acté lors de la réunion du Comité Directeur du 15 juin 2013 de fusionner les licences NCA et NCB. Le Groupe de Travail propose de nommer cette nouvelle licence : NCO (Licence Nationale Compétition).

La résolution est adoptée par le Comité Directeur.

Est aussi proposée la fusion des licences passager side-car A et B afin de créer une licence Passager Side-car (NPS).

La résolution est adoptée par le Comité Directeur.

- Pour 2015, les tarifs proposés pour les principales licences seront les suivants :

NCO : 235 euros (NCA = 306 euros et NCB = 210 euros en 2014).

NET : 165 euros (150 euros en 2014)

Création d'une licence TRIAL : 215 euros.

Licence MATT : 165 euros (150 euros en 2014). Ce tarif est ajusté sur celui de la licence NET.

Licences jeunes : Augmentation de 15 euros pour tous types de licences jeunes.

Licences NPS : 235 euros.

Licence Gardien Moto-Ball : 215 euros. (Suite à la demande de Madame RESCHKO-JACQUOT, le Comité Directeur décide d'appliquer le tarif de 215 euros au lieu de 235 euros proposés initialement).

Licence Tourisme : baisse de son prix à 25 euros (40 euros en 2014), mais imposition de son caractère individuel.

Licences d'officiels : pas d'augmentation.

La résolution est adoptée par le Comité Directeur.

- Création d'une licence Inter Rallye TT une manifestation dont le tarif serait fonction du nombre de jours de manifestation.

La résolution est adoptée par le Comité Directeur.

- Opportunité de supprimer les licences de passagers side-cars et d'imposer la licence NCO. Cette disposition conduirait à imposer le CASM pour l'ensemble des passagers dès 2015, toutefois, une équivalence pourrait être accordée à tous les passagers ayant déjà été licenciés passager

La question est reportée à un prochain Comité Directeur.

#### **Q. 09- PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES PRÉSIDENTS DE LIGUES DU 16 MAI 2014.**

Suite à une première réunion en mars 2014, le Groupe de Travail des Présidents de Ligues s'est réuni le vendredi 16 mai 2014 au siège de la Fédération afin de débattre sur l'uniformisation des modalités de délivrance des licences NET (obligation ou non du CASM) et l'uniformisation des parts Ligues pour 2015.

Le PV de cette réunion est joint en annexe.

A l'issue d'une journée riche en échanges, les Présidents de Ligues ont convenu de soumettre les propositions suivantes aux votes du Comité Directeur.

##### 9.1 Uniformité des modalités de délivrance des licences NET (CASM) :

Proposition : Ne pas imposer, dans aucune Ligue, l'obligation du CASM pour délivrer une licence NET.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur. Il est précisé que cette règle sera mise en place pour la saison 2015 (et donc dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour les primo licenciés).

Proposition : Uniformisation pour toutes les Ligues du tarif unique pour le CASM fixé à 50 euros.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur. Il est précisé que les éventuelles augmentations de ce tarif seront déterminées annuellement par le Comité Directeur.

Proposition : Uniformisation pour toutes les Ligues du fait qu'un titulaire d'un permis A (quel que soit le type du permis A) soit exonéré de la partie pratique du CASM ?

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur.

Proposition : Modalités de délivrance du CASM comme suit :

- Tout titulaire d'un permis A (quel que soit le type de ce permis A) ou d'un guidon d'or sera exonéré de la partie pratique du CASM.

- Tout titulaire d'un guidon d'or et de deux années de licence de pratique annuelle quelle que soit la discipline obtiendra son CASM par équivalence ?

Dans le cas où le CASM est obtenu dans sa totalité par équivalence, le cout perçu par les Ligues sera de 20 euros.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur. Il est précisé qu'une procédure de mise en place d'obtention de l'équivalence sera rédigée par les services de la Fédération.

##### 9.2 Uniformité des cotisations Ligues sur les épreuves à dater de 2015 :

Propositions :

- Les Ligues, ne pourront plus demander aux clubs des droits fixes sur les épreuves organisées sur leurs territoires.

- Les Ligues auront la possibilité de mettre en place des cautions, non encaissables, d'un montant de 450 euros pour inscrire des épreuves à leurs calendriers.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par le Comité Directeur.

### 9.3 Uniformité des cotisations Liques pour 2015 sur les licences :

Avant de débattre des propositions du Groupe de Travail, le Président informe les membres du Comité Directeur que lors de sa réunion de la veille, le Bureau Exécutif de la FFM a souhaité pondérer le montant de la part Ligue initialement prévu à 25 euros en le répartissant sur deux années (15 euros en 2015 et 10 euros en 2016).

Contrairement à ce qui avait été prévu lors de la réunion du 16 mai, il n'est pas possible pour des raisons légales (notion de vente forcée) d'imposer une cotisation en complément du tarif de la licence. Aussi, le montant de la part Ligue devra être inclus dans le prix de vente de la licence.

Après discussions, la proposition soumise au vote du Comité Directeur est la suivante :

**Proposition** : A partir de 2015, un droit Ligue d'un montant de 15 euros sera instauré sur l'ensemble des licences pratiquants toutes disciplines confondues.

Aucune opposition à la proposition.

1 abstention.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur.

**Proposition** : A partir de 2015, un droit Ligue d'un montant de 5 euros sera instauré sur les licences à la journée toutes disciplines confondues.

Aucune opposition à la proposition.

1 abstention.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur.

Il est précisé que le Bureau Exécutif a demandé la mise en place de conventions d'objectifs entre la Fédération et les Ligues afin que les montants versés ne soient pas thésaurisés, mais utilisés pour le développement et à la structuration des Ligues (professionnalisation des Ligues, aides aux clubs, sécurisation des sites de pratique). Le Comité Directeur donne son accord de principe sur un tel fonctionnement.

Compte tenu de ce qui précède, les tarifs des licences 2015 seront donc les suivants :

Libelle du type de licence ou timbre	TARIF	DONT PART LIGUE INCLUDE *
<b>LICENCES ANNUELLES</b>		
<b>COMPETITION NATIONALE</b>		
NATIONALE COMPETITION A - NCA => Devient en 2015 NCO	250,00 €	36,50
NATIONALE COMPETITION B - NCB => Devient en 2015 NCO	250,00 €	36,50
NATIONALE COMPETITION PASS. SIDE-CAR - NPA => Devient en 2015 NCP	250,00 €	36,50
NATIONALE COMPETITION PASS. SIDE-CAR - NPB => Devient en 2015 NCP	250,00 €	36,50
NATIONALE HANDICAPES - NPH	250,00 €	36,50
NATIONALE GARDIEN MOTOBALL - NGM	230,00 €	36,50
NATIONALE TRIAL - NTR	215,00 €	20,50
NATIONALE COMPETITION POCKET OU PIT BIKE - NPP	215,00 €	26,00
NATIONALE COMPETITION MOTO ANCIENNE TT - MATT	180,00 €	24,00
NATIONALE JEUNES 6-7 ans - NJ1 (compétition/entraînement/éducatif)	150,00 €	26,00
NATIONALE JEUNES 8-9 ANS - NJ2 (compétition/entraînement/éducatif)	190,00 €	26,00
NATIONALE JEUNES 10-14 ANS - NJ3 (compétition/entraînement/éducatif)	220,00 €	26,00
<b>COMPETITION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE</b>		
INTER RALLYES TOUT TERRAIN - IRT	1 065,00 €	71,00
INTER TOUTES DISCIPLINES - INT	825,00 €	71,00
INTER VIEILLE MOTO ROUTE - IVM	600,00 €	71,00
INTER VIEILLE MOTO TT - IAT	250,00 €	36,50
INTER JEUNE/FEMINE TTE DISCIPLINE - INJ-INF	600,00 €	71,00
INTER PASS. SIDE-CAR TTE DISCIPLINE - IPS	600,00 €	71,00
EUROPEENNE ANNUELLE - LUE	455,00 €	71,00
<b>ENTRAINEMENT (A PARTIR DE 8 ANS)</b>		
ENTRAINEMENT - NET	180,00 €	24,00
<b>OFFICIELS ET DIVERS</b>		
OFFICIELS TOUTE QUALIFICATION	35,00 €	
OFFICIEL STAGIAIRE	35,00 €	
MEDICAL	35,00 €	
EDUCATEUR SPORTIF	35,00 €	
DIRIGEANT/MEMBRE DE CLUB	35,00 €	
TEAM MANAGER	35,00 €	
ASSISTANT PILOTE / CONTROLEUR	35,00 €	
LICENCES 1 MANIFESTATION		
<b>NATIONALE</b>		
LICENCES TOUTES EPREUVES	85,00 €	11,00
LICENCES LE TOUQUET	115,00 €	14,00
LICENCES MOTO TOUR	145,00 €	14,00
LICENCES Epreuves Moto Classiques et Historiques Tout Terrain	60,00 €	9,00
LICENCES Epreuves Moto Classiques et Historiques Courses de Côte Vitesse	60,00 €	9,00
LICENCES Epreuves Family Enduro	60,00 €	9,00
LICENCES Epreuves de vitesse 25 POWER (moins de 25cv)	60,00 €	9,00
LICENCES Epreuves de Tout Terrain moins de 50cc	60,00 €	9,00
LICENCES Epreuves de POCKET ou PIT BIKE	60,00 €	9,00
LICENCE TRIAL 1 JOUR	60,00 €	9,00
LICENCES UN ENTRAINEMENT	60,00 €	9,00
LICENCES SEANCES EDUCATIVES (6-11 ans)	60,00 €	9,00
LICENCE ASSISTANT PILOTE JOURNEE	20,00 €	0,00
LICENCE COMMISSAIRE DE PISTE STAGIAIRE JOURNEE	20,00 €	0,00

Libelle du type de licence ou timbre	TARIF	DONT PART LIGUE INCLUDE *
<b>INTERNATIONALE ET EUROPE</b>		
LICENCE RALLYE T.T.UNE EPREUVE > 8 jours (non licencié à l'année)	700,00 €	56,00
LICENCE RALLYE T.T.UNE EPREUVE <= 8 jours (non licencié à l'année)	400,00 €	32,00
TIMBRE RALLYE T.T. UNE EPREUVE FIM > 8 jours (accès NCO/LUE/INT/INF/INJ)	560,00 €	45,00
TIMBRE RALLYE T.T. UNE EPREUVE FIM <= 8 jours (accès NCO/LUE/INT/INF/INJ)	320,00 €	22,00
TIMBRE 1 EPREUVE UE	95,00 €	11,00
TIMBRE 1 EPREUVE FIM	150,00 €	11,00
TOURISME - NTO (par personne - suppression de la NTOS)	25,00 €	4,00

\* : Montant de la part Ligue actualisée.

#### 9.4 Uniformité des cotisations Ligues pour 2015 sur les affiliations :

Proposition : A partir de 2015, une part Ligue de 100 euros sera perçue sur le montant des affiliations clubs.

Aucune opposition à la proposition.

2 abstentions.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur.

Compte tenu de ce qui précède, les tarifs des affiliations 2015 seront les suivants :

- Clubs sportifs : 700 euros
- Clubs Outre-mer : 500 euros
- Clubs tourisme : 500 euros
- 1<sup>ère</sup> affiliation : 400 euros.

Le Président BOLLE rappelle aux participants qu'il n'y aura plus de timbres envoyés aux Ligues.

#### Q. 10 - INTRANET FEDERAL

Monsieur POIRIER indique qu'à ce jour, les délais de réalisation du site sont respectés par notre fournisseur et que les premiers modules seront livrés début juillet.

Il rappelle le planning de mise en fonctionnement de l'Intranet :

- 1<sup>er</sup> septembre 2014 : ouverture pour les primo-licenciés.  
Pour ces licences, les clubs devront uniquement valider les licences demandées.
- Mi-novembre 2014 : début des affiliations des clubs (et des licences de leurs Présidents qui seront obligatoires pour que l'affiliation soit validée).  
Pour les nouveaux clubs, la procédure papier actuelle sera toujours utilisée.
- 1<sup>er</sup> décembre 2014 : ouverture du site pour les prises de licences 2015.

Un plan de communication a été établi par la Direction de la communication, la campagne d'information a d'ailleurs commencé dans le magazine France Moto paru en juin. Un film animé présentant les grandes lignes du fonctionnement du nouvel outil sera adressé aux Ligues, aux clubs et aux licenciés.

## BREF RETOUR SUR UN TRISTE MOMENT

Cher Président,

Une gerbe sera livrée demain à l'église de la part de la Fédération.

Vous recevrez par courrier à la Ligue un chèque pour aider la famille de Madame Tessier.

Bon courage pour demain.

**Nathalie LEMOINE**  
Assistante de Direction

Fédération Française de Motocyclisme  
74 avenue Parmentier – 75011 Paris  
Tél : 01 49 23 77 03 / Fax : 01 47 00 08 37

le 1<sup>er</sup> juillet 2014



Jacques BOLLE  
Président

Nathalie Tessier était l'un des piliers de  
notre Fédération grâce à qui le sport moto  
peut exister.

Nous garderons toujours le souvenir de  
son dévouement.

Avec toute nos condoléances.

74, avenue Parmentier - 75011 PARIS • Tél. : +33 (0)1 49 23 77 00 • Fax : +33 (0)1 47 00 08 37 • e-mail : president@ffmoto.com

## REUNIONS PROGRAMMEES

Messieurs les Présidents de Ligues,

Nous souhaitons vous informer dès à présent des dates des réunions annuelles destinées aux secrétaires et trésoriers de ligues :

Jeudi 23 et vendredi 24 octobre 2014 : Séminaire d'information fédérale des LMR – Elus et secrétariats.

Samedi 25 octobre 2014 : 4<sup>ème</sup> séminaire des trésoriers des LMR.

Vous recevrez les habituels ordres du jour et bulletins de participation après les congés d'été.

Bien à vous.

**Nathalie LEMOINE**  
Assistante de Direction

Madame,

Je me permets de prendre votre attache suite à des informations selon lesquelles le Moto Club Nogentais organise une journée Porte Ouverte les 5 et 6 juillet prochains à la CARRIERE DE MANDRES (la carrière se trouve à la sortie de Nogent sur la gauche en direction de Mandres la Cote), sans avoir obtenu les autorisations nécessaires dont celle de la Préfecture au sens de l'article R.331-18 du code du sport.

En effet, la publicité de cet évènement indiquant une « Fête de la moto avec initiation pour petits et adultes, démonstrations » signale la présence de public.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations de la Fédération Française de Motocyclisme suivantes :

Les épreuves de sports mécaniques pour du public sont soumises à autorisation préfectorale après avis de la Commission Départementale de Sécurité Routière conformément aux articles R.331-18 et suivants du code du sport.

Le dossier de demande d'autorisation doit contenir, selon l'article A.331-18 du code du sport, entre autres choses :

- Le règlement particulier applicable à ladite manifestation tel qu'il résulte des règles techniques et de sécurité Motocross (voir en PJ) mentionnées à l'article R.331-19;
- La présence d'officiels qualifiés, notamment en vue de l'initiation d'enfants,
- Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation qui couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci, dont les montants doivent être conformes à ceux fixés à l'article A331-32 « Le montant minimum des garanties prévues par la police d'assurance visée à l'article R. 331-30 est fixé :

— pour la réparation des dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile, à 6 100 000 euros par sinistre ;

— pour la réparation des dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile, à 500 000 euros par sinistre. »

Par ailleurs, sur le plan pénal, l'article R.331-45 du code du sport puni d'une amende de 5ème classe le fait d'organiser ce type de manifestation sans avoir obtenu l'autorisation préfectorale préalable, ainsi qu'une amende de 3ème classe pour la participation (pour les pilotes) à une manifestation non autorisée alors qu'elle était soumise à autorisation.

Dans ces circonstances, il serait opportun que le Préfet prévienne le Maire de la commune sur laquelle aura lieu cet évènement et d'inviter les organisateurs à reporter l'évènement, avec copie Gendarmerie.

Sensible aux « dérives sauvages des épreuves moto », la FFM ne saurait admettre l'existence d'organisations s'affranchissant de la réglementation en vigueur, de nature à porter atteinte au motocyclisme en général et plus particulièrement à la sécurité des participants ainsi que celle des spectateurs. D'autant que j'ai personnellement prévenu Monsieur David LEGROS, Président du moto Club (06.06.76.34.92) de l'irrégularité de cette organisation par mail joint.

Je vous remercie de bien vouloir tenir informé la Fédération des suites qui seront données à cette affaire et vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Tania PETRESCO**  
Juriste

Direction Juridique

## SUBVENTIONS

**de :** CNDS-DFAC@jeunesse-sports.gouv.fr • [ajouter à mes contacts](#)  
**A :** jptourte@voila.fr  
**date :** 08/07/14 à 09h09  
**objet :** Notification de versement d'une subvention

Madame, Monsieur,

Le CNDS a le plaisir de vous informer du versement d'une subvention de la part territoriale d'un montant de **4 486€**.

Cette somme vient d'être virée par le CNDS sur le compte de votre association **Ligue Motocycliste de Champagne-Ardenne** suite à la demande de paiement transmise par le délégué territorial du CNDS de votre région.

Cordialement,

L'agent comptable du CNDS

---

## MOTO-CROSS

# ORDRE DU JOUR



### RESPONSABLES MX DES LIGUES RÉGIONALES RÉUNION DU 22/08/2014 ORDRE DU JOUR

- Q. 1 - Point sur le développement du Motocross
- Q. 2 - Calendriers FFM - FIM - FIM Europe
- Q. 3 - Catégories et Règlements
- Q. 4 - Règles Techniques et de Sécurité Motocross
- Q. 5 - Coupe des Régions de France
- Q. 6 - Stages de détection
- Q. 7 - Visite des Experts
- Q. 8 - Questions diverses

**COUPE DES RÉGIONS DE FRANCE DE MOTOCROSS**  
**FORMULAIRE-RÉPONSE**  
*A retourner avant le 4 août 2014*

M. / Mme .....

LMR : .....

- assistera*
- n'assistera pas*

à la réunion du vendredi 22 août 2014 à 16h00 sur le circuit d'Edern.

- assistera*
- n'assistera pas*

au repas du vendredi soir.

Je serai accompagné de ..... personne(s)

Ci-joint, un chèque de .....€ (25 € par personne) en règlement du repas de mon (mes) accompagnateur(s).

Signature :

**QUESTIONNAIRE 2014**  
*à nous retourner avec le formulaire-réponse*

**Ligue :** .....

**CHAMPIONNATS DE LIGUE**

Combien avez-vous de championnats dans votre ligue ? .....

Combien y-a-t-il d'épreuves par championnat ? .....

Citez les catégories et le nombre de pilotes dans chaque catégorie : .....

Y-a-t-il des droits d'engagement ?  Oui  Non  
 Si oui de combien ? ..... €

Y-a-t-il des primes d'arrivée ?  Oui  Non  
 Si oui de combien ? ..... €

Le report de points est-il appliqué sur les classements de la Ligue en cas de concurrence de date avec un Championnat de France ?  Oui  Non  
 Si non pour quelle raison ? .....

Avez-vous observé une baisse du nombre de pilotes en 2014 ?  Oui  Non  
 Si oui, dans quelle(s) catégorie(s) .....

Avez-vous un Trophée NCB ?  Oui  Non  
 Si oui, combien de pilotes y ont participé ? .....

Avez-vous observé une baisse des pilotes NCA ?  Oui  Non

Nombre approximatif de spectateurs : .....

Est-il en hausse ou en baisse ?  Hausse  Baisse

Votre ligue accorde-t-elle une aide aux clubs organisateurs ?  Oui  Non  
 Si oui de combien : .....

Combien de Championnats votre ligue a-t-elle organisé en 2014 ?  
 France .....  Monde .....  Europe .....

TRANSPONDEURS	
La ligue possède-t-elle des transpondeurs ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui :	
Coût de la location pour les pilotes :	..... €
Coût pour le club organisateur :	..... €
COMMISSAIRES DE PISTE	
Avez-vous observé une baisse des commissaires de piste	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sont-ils indemnisés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui :	
Combien ?	..... €
A la charge de qui (club, ligue) ?	.....
MÉDICALISATION	
Rencontrez-vous des problèmes pour avoir des secouristes ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, de quel pourcentage par rapport à toutes vos épreuves ?	..... %
Les tarifs des secouristes ont-ils augmenté en 2014 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, de quel pourcentage ?	..... %
Rencontrez-vous des problèmes pour recruter un médecin ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les tarifs des médecins ont-ils augmenté en 2014 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, de quel pourcentage ?	..... %
UFOLEP	
Ufolep continue-t-elle ces activités dans votre ligue ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, avec la même intensité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
NOUVEAUTÉS	
En général, quel est le ressenti des clubs sur la visite de leur circuit par un expert	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Négatif
Les modifications à apporter aux différents circuits déjà visités sont-elles importantes ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Suite à l'augmentation de la RC Organisateur, avez-vous ressenti une baisse des organisations ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous intégré les 150cc avec les 85cc ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, combien de pilotes y ont participé ?	.....



## ASSURANCE

**De :** Service Communication FFM

**Envoyé :** mercredi 11 juin 2014 16:42

**Objet :** Information FFM : rappel, Gras Savoye, nouveau courtier d'assurance de la FFM depuis le 1er janvier 2014

*A l'attention des Président(e)s de Moto-Clubs FFM*

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous rappeler que **GRAS SAVOYE est le nouveau courtier d'assurance de la FFM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014**, car nous avons constaté que certains clubs délivrent encore à leurs adhérents des formulaires de déclaration d'accident ASSURANCE MOTO VERTE (AMV).



Ceux-ci ne sont plus valables.

Avec GRAS SAVOYE, la déclaration d'accident se fait directement en ligne via le site web FFM [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org) :

- soit à partir de la rubrique « Juridique » - Assurances - Gras Savoye Déclaration en ligne d'accident - dont vous trouverez le lien ci-après <https://ffm.grassavoie.com/>
- soit à partir de la rubrique « Pilotes » - Déclaration d'accident - en page d'accueil.

Toutefois exceptionnellement, la déclaration d'accident est téléchargeable à partir du site web FFM - rubrique « Juridique » - Assurances - Gras Savoye Déclaration d'accident version papier (ou rubrique « Pilotes » - Déclaration d'accident - en page d'accueil).

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Service Communication

-----

## VALIDATION QUALIFICATION



Monsieur PASCAL ROUSSEAU  
35 LOT.LA GRANDE COUTURE  
VILLERS SEMEUSE  
0 VILLERS SEMEUSE

Paris, le 25 juin 2014

*Dossier suivi par : VCR/GA*

Objet : Validité de votre qualification d'officiel

Monsieur,

Nous vous informons, par la présente, que vous arriverez en fin de validité de votre qualification de **COMMISSAIRE TECHNIQUE 1<sup>er</sup> degré**, le 31 décembre prochain.

Si vous désirez renouveler votre qualification, nous vous invitons à contacter votre ligue motocycliste régionale afin de vous inscrire à une prochaine session de formation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et vous remerciant une nouvelle fois pour votre investissement bénévole au sein de la FFM,

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent', with a stylized flourish extending to the right.

Vincent CHAUMET-RIFFAUD  
Directeur des Sports et de la Réglementation



Messieurs les Présidents des LMR.

N/Réf. : SP/NL

Paris, le 28 mai 2014.

Messieurs les Présidents de Ligue,

Pour faire suite à la réunion du vendredi 16 mai, nous vous confirmons par la présente la tenue d'une réunion de présentation du nouvel Intranet fédéral le **mardi 26 août 2014 de 09h30 à 16h30** au siège de la Fédération 74, Avenue Parmentier 75011 PARIS. (Code d'entrée immeuble : 16 A 32 - code porte FFM : AB 12 - Code portail parking : 1913)

Cette journée sera destinée à informer vos personnels des modalités de fonctionnement du nouvel outil fédéral utilisé dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain pour les primo-licenciés, la présence de votre Ligue est donc indispensable.

Afin d'organiser au mieux votre venue, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre participation en nous retournant le coupon de participation joint en annexe avant le 20 juin.

Pour rappel, la FFM ne prend en charge qu'un seul déplacement par ligue selon le barème fédéral propre aux réunions du siège, soit au maximum le billet SNCF (suivant le tarif de référence) + indemnité kilométrique du domicile à la gare (aller/retour).

Pour des participants optant pour un déplacement en véhicule, la base du remboursement sera identique à celui d'un déplacement par le train.

Pour celles et ceux qui devront arriver la veille pour des raisons de transports, nous prendrons en charge votre hébergement pour la nuit du 25 au 26 août en nuit + petit déjeuner.

Vous souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents de Ligue, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Sébastien POIRIER  
Directeur Général.

## **CADILE**

Je vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu établi pour la commission du CADILE réuni à Paris le 29 mars 2014.

Très cordialement.

**Filomène HEBERT**  
Département Développement et Formation

Assistante de Direction

### **Réunion du 29 mars 2014**

Présents : Dany DIEUDONNE (LMR Ile de France), Jean-Claude BRONSZEWSKI (LMR Poitou-Charentes), André DETREZ (LMR Bretagne), Christian SULPICE (LMR Rhône-Alpes), Alain BELLANGER (LMR Centre), Thierry FRANTZ (LMR Alsace), Roger LAURENT (LMR Aquitaine), Gérald BERNIER (LMR Champagne), Pierre CRAMPONNE (LMR Franche-Comté), Lionel MULOT (LMR Normandie).

Etaient excusés : Nadine FAIVRE, Eric DIEUDONNE, Alain GRATIEN, Michel VAUGELADE, Freddy BLANC, Philippe SEGUIN

Etaient absents : Georges PIERRE, William POLL.

Secrétariat : Jean-Thierry Courty, Filomène HEBERT.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Q.1 ACCUEIL, PRESENTATION ET TOUR DE TABLE**

- *Partage d'expériences,*
- *Champs d'actions au niveau régional,*
- *Actions menées, actions souhaitées,*

#### **Q.2. DELIVRANCE DES GUIDONS DE BRONZE**

#### **Q.3. CASM**

#### **Q.4. AGES DE PRATIQUE, CYLINDRES**

- *Mélange des 2, 3 et 4 roues,*

#### **Q.5. ECOLE FRANCAISE DE MOTOCYCLISME (EFM), MOTO CLUBS EDUCATIFS (MCE)**

- *Aide à la constitution des dossiers,*

#### **Q.6. LES DIFFERENTS OUTILS DE TRAVAIL DE LA FEDERATION**

- *la Carte Stage, la Carte Ecole, les Guidons, les CASM, le livret j'Apprends la moto,*

#### **Q.7. POINT SUR LES NOUVELLES FORMATIONS**

- *Intervention de Jean-Thierry COURTY,*

#### **Q.8. QUESTIONS DIVERSES**

PV approuvé le 21 juillet 2014

Ouverture de la séance à 10h00 par la Présidente Madame Dany Dieudonné, remerciant les personnes présentes de participer à cette rencontre nationale. Certaines personnes très actives au niveau régional en avait fait la demande, notamment Monsieur André DETREZ.

#### **Q.1 Accueil, présentation et tour de table**

- *Partage d'expériences,*
- *Champs d'actions au niveau régional,*
- *Actions menées, actions souhaitées,*

La Présidente invite chacune des personnes à se présenter et à évoquer les activités menées dans leur région.

- Monsieur André DETREZ (LMR Bretagne) :

Educatif 50, 65 et 85 - 3 stages avec BEES – 13 épreuves dans l'année.

Interligues 65/85 les 12 et 13 avril à Plouasne.

CASM : 6 sessions. Il est le responsable des CASM.

Guidons : 3 sessions

Pas de journées d'entraînement. Pas d'épreuves sur prairie.

Il informe que l'EFM de Sébastien MARION existe toujours mais il n'exerce plus sur le circuit de Plouasne.

- Monsieur Lionel MULOT (LMR Normandie) :

Stage de formation de pilotes : les gens sont très motivés pour faire de la moto en ayant les bons gestes techniques. Ces stages très demandés.

8 épreuves pour les petits.

La première séance de stage éducatif, s'est tenue le samedi 8 mars à Saint Valéry en Caux.

L'EFM de Basly n'apporte pas vraiment un plus pour la ligue.

CASM : responsable Mme Denise VILLEUX. Environ 10 sessions par an avec en moyenne 25 candidats par session.

Pas d'épreuve sur prairie.

- Monsieur Pierre CRAMPONNE (LMR Franche-Comté) :

En moyenne 50 enfants en 60 et 80. Plus de 60 que de 80. Manches de 10 minutes.

Pas de stage éducatif et pas d'école de pilotage.

Alain RAMEL organise les sessions de CASM. 5 sessions par an avec environ 60 candidats. Si besoin, des sessions sont mises en place sur demande.

10 courses par an en marge des épreuves de ligue.

- Monsieur Alain BELLANGER (LMR Centre) :

Entre 50 et 60 enfants sur les 65 et 85. Pas de 50 mais ça évolue. Ce sera probablement proposé pour 2015.

9 épreuves 65 et 85. Quelques fois les 2 roulent ensemble.

10 CASM théorie et pratique + 3 sessions uniquement pour les équivalences permis A.

5 stages éducatifs par an.

Sessions guidons

PV approuvé le 21 juillet 2014

- Monsieur Thierry FRANTZ (LMR Alsace) :

3 épreuves éducatives

Organise des prairies : 2 sessions d'épreuves simples qui suscitent des envies.

CASM : 1 session par mois. Egalement, des sessions uniquement pour les titulaires du permis avec les concessionnaires qui participent à quelques sessions de roulage sur l'anneau du Rhin.

Volonté d'une école dans chaque département et 1 BF par club.

- Monsieur Gérald BERNIER (LMR Champagne) :

4 stages éducatifs par département.

La ligue met des feuillets chez les concessionnaires avec des informations sur la ligue et les enfants qui achètent une moto contactent la ligue pour s'initier et rouler.

CASM : la ligue se charge de tout

- Monsieur Christian SULPICE (LMR Rhône-Alpes) :

65 pilotes sur 6 courses en 65 et 85. Pas de 50 pour le moment mais volonté de le développer.

CASM : 12 sessions par an avec environ 700 participants.

2 sessions par mois en moyenne et guidon

Sessions spéciales pour les titulaires du permis.

Stages 40€ avec délivrance du guidon encadré par des BEES. Tarif à respecter et décidé par la ligue.

Les BEES sont rémunérés sur la base de 150€ par tranche de 20 pilotes.

Le collège technique organise la partie théorique et 2 éducateurs se chargent de la partie pratique.

Les titulaires du permis A ne passent que la partie théorique.

Souci avec les CASM qui ont été délivrés en 2009 par équivalence. En effet, la vérification ne se fait pas à l'inscription. Au moment de la saisie du CASM sur l'intranet fédéral, c'est là qu'il est constaté que la personne bénéficiait déjà d'un CASM par équivalence. Alors que l'intéressé n'en était pas informé.

- Monsieur Roger LAURENT (LMR Aquitaine) :

Pratique éducative en Aquitaine, situation très compliquée car pas d'activités.

Pas de courses, décision de la LMR. Elles ont été confiées aux commissions.

CASM : les sessions sont organisées exclusivement par les Comités Départementaux.

Mr LAURENT a 20 pilotes en 50cc, la ligue ne veut pas les prendre et la commission motocross ne s'en occupe pas, + 30 pilotes en 65cc et 85cc.

- Monsieur Jean-Claude BRONSZEWSKI (LMR Poitou-Charentes) :

Educatif 65 et 85, pas de 50cc

Trophée sur 12 épreuves avec les autres catégories, ouvert aux détenteurs au minimum d'un guidon d'argent.

Ce trophée est réservé aux enfants de 7 à 11 ans, titulaires d'une licence NJC au moment de leur inscription au trophée.

Stages durant la saison.

PV approuvé le 21 juillet 2014

CASM : calendrier pour 5 mois sur les 4 départements avec des BEES. La LMR gère les inscriptions et désigne l'éducateur. Tarif : 60€ ainsi que pour les titulaires du permis A et 40 € pour les titulaires du guidon d'Or. Inscription sur le site de la LMR

La commission de la pratique éducative est composée de 6 membres

- Madame Dany DIEUDONNE (LMR Ile de France) :

Responsable de l'éducatif sur l'île de France.

Educatif 50cc (les kids) : 10/12 pilotes

10 épreuves sur la ligue + 2 éducatifs pour les guidons

Les catégories 65cc et 85cc (minicross) pour les titulaires du guidon d'argent au minimum, peuvent rouler ensemble avec un départ derrière la grille (mais pour les 50cc un départ au drapeau devant la grille)

CASM : environ 1 session par mois. 1 à 2 éducateurs sur chaque département.

La commission de la pratique éducative est composée de 9 membres

## **Q.2 Délivrance des guidons de bronze**

Dany DIEUDONNE estime qu'il est essentiel qu'un enfant qui participe à un stage reparte avec au minimum un guidon de bronze afin de le récompenser et de le valoriser.

Cela le motivera pour poursuivre sa progression.

## **Q.3 CASM**

Le CASM est un examen toutes disciplines, lorsqu'il y a une erreur sur un drapeau qui n'est pas de la discipline pratiquée par l'intéressé, c'est un échec. Les pilotes doivent impérativement connaître l'ensemble des drapeaux. Une erreur sur un drapeau est éliminatoire.

A noter, seules 2 ligues proposent la possibilité de s'inscrire au CASM via Internet (site de la LMR).

LMR CENTRE : A Berchères Cyril PORTE vient tracer le circuit pit bike pour une épreuve puis ensuite le tracé sera réservé aux éducatifs.

Monsieur BELLANGER évoque un dysfonctionnement dans les questionnaires des CASM.

Certaines réponses portent à confusion.

JT Courty précise que le Président Jacques BOLLE a récemment réunis les Présidents des LMR. Il souhaite une harmonisation pour la délivrance des CASM.

Le Président estime illogique le manque d'harmonisation d'une ligue à une autre. Ainsi dans une ligue l'adhérent doit être titulaire du CASM pour se voir délivrer une licence NET et pas dans d'autres LMR.

La Fédération a décidé de confier l'organisation des CASM aux ligues. Qu'une ligue puisse faire intervenir un éducateur d'une autre ligue pour des raisons financières, relève d'une gestion régionale dans laquelle la fédération n'a pas à intervenir, dans la limite du respect des règles.

Moto électrique : dans le cadre du soutien apporté par la Fédération en faveur des énergies alternatives, la FFM accorde une aide financière pour l'acquisition de motos électriques. Cellereprésente une participation de 30% du montant de l'achat de machines avec un plafond de 3000 € TTC.

- Monsieur Laurent ROGER (LMR Aquitaine) :

En Aquitaine une situation dangereuse avec des motos et des quads qui se croisent et en plus 2 éducateurs qui travaillaient avec des enfants.

C'est très dangereux et en plus avec des parents sur les pistes.

Les pistes sont coupées de partout. N'attendons pas un accident grave pour agir. Mr LAURENT a filmé la scène à laquelle il a assisté.

Ça s'est déroulé sur un entraînement officiel sur un terrain homologué.

#### **Q4. Ages de pratique, cylindrées (mélange des 2, 3 et 4 roues)**

Il n'est pas toléré le mélange des 2, 3 et 4 roues.

Les 50cc : les kids : découverte sportive

65 et 85cc : éducatif, mini cross

Il est rappelé que les âges de pratique sont définis dans les Règles techniques et de sécurité (RTS) en fonction des cylindrées et selon la nature des activités. Il est donc impératif que ces règles soient scrupuleusement respectées. A défaut, en cas de sinistre, les dommages subis pourraient être supportés par la personne et/ou l'organisateur jugés responsables.

#### **Q5. Ecole française de motocyclisme (EFM), Moto-clubs éducatifs (MCE)**

Aide à la constitution des dossiers

JT Courty évoque les procédures pour accéder au label EFM ainsi qu'à la reconnaissance Moto-Club Educatif.

Ces deux dispositifs n'ont pas subi de modification. Les procédures d'accès et de validation restent les mêmes.

JT Courty précise qu'il est un peu plus disponible pour faire le tour des EFM. Ce qu'il n'a pas pu faire ces dernières années dû à la charge de travail qu'a représenté le gros dossier de l'évolution des diplômes d'éducateurs et les nouvelles modalités de formation.

Dès l'été prochain, il pense rendre visite à plusieurs écoles.

#### **Q6. Les différents outils de travail de la Fédération**

La carte stage, la carte école, les guidons, les CASM, le livret j'apprends la moto

JT Courty présente les différents produits éducatifs :

- Le livret j'apprends la moto vendu 4 € (Educateurs moto) ou 2,50 € (EFM, MCE, Ligues, Clubs)

*Ce support éducatif, complémentaire à celui des guidons, permet de suivre la progression des stagiaires et de les fidéliser par une incitation à la pratique de la moto.*

- Guidons vendu 11€10 aux LMR

PV approuvé le 21 juillet 2014

*Support éducatif composé de trois niveaux d'apprentissage avec des parcours d'adresse.*

*Il permet une progression en pilotage, la connaissance des règles sportives moto avec leurs principes de sécurité.*

- CASM facturé 6,50 aux LMR

*Le Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste est un examen qui permet à toute personne, à partir de 12 ans et ne possédant pas le permis de conduire, de pratiquer en terrain ou circuit fermé, le sport motocycliste (moto ou quad) en compétition officielle ou de loisir. Il est valable à vie.*

*Depuis le 1er Septembre 2005, il est obligatoire pour les nouveaux licenciés qui souhaitent obtenir une licence compétition annuelle.*

- "Mes débuts à moto", remis gracieusement aux personnes qui en font la demande avec un autocollant

*Dépliant permettant d'assurer la promotion générale des pratiques éducatives (à utiliser en toute occasion)*

- Carte stage vendue 30€

*Cette carte est valable pour les activités d'enseignement encadrées par un éducateur ou des Brevetés fédéraux sur des motos assurées par la structure. Il est destiné aux non licenciés. Il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un certificat médical. Cette carte peut être proposée pour des activités de 1 à 5 jours consécutifs.*

- Carte annuelle vendue 100 €

*Elle est destinée uniquement aux personnes souhaitant s'initier ou se perfectionner au sein d'un Moto-club labellisé « Ecole Française de Motocyclisme » (EFM) ou reconnu « Moto-Club éducatif » (MCE).*

*Elle est strictement limitée à des activités éducatives ou de loisirs encadrés par un éducateur diplômé.*

*Il n'est pas demandé aux souscripteurs de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités motocyclistes ni de CASM.*

Dany DIEUDONNE évoque la question de Monsieur PERRY (Président du Comité de la Pratique Educative de la LMR Centre) relative aux activités 50cc et la réglementation.

Soit les activités sont sous la responsabilité d'un éducateur qualifié et respecter les RTS « éducatif », soit ce sont des activités de découverte sportives conformément aux RTS et aux règles éducatives (cf. annuaire FFM).

Dans tous les cas, le site de pratique utilisé doit être adapté au niveau des pilotes et aux capacités des machines, en fonction des conditions météorologiques rencontrées.

## **Q7. Point sur les nouvelles formations**

- *Intervention de Jean-Thierry COURTY,*

JT Courty fait l'historique et l'évolution des formations:

- le dernier examen final du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1<sup>er</sup> degré option motocyclisme y compris pour les Sportifs de Haut Niveau s'est tenu en novembre 2012. Le Ministère chargé des PV approuvé le 21 juillet 2014

sports ne délivre plus cette qualification depuis le 31/12/2012 Les personnes qui en sont titulaires conservent leur diplôme.

- La formation des BFA, BFM, CQP Initiateur, CQP Guide option quad et moto-verte est confiée désormais à des organismes de formation habilités par la FFM.

- La FFM reste organisme de formation pour quelques formations conduisant au Brevet Fédéral Animateur et Moniteur.

Chaque organisme habilité est responsable du déroulement des cursus de formation, des calendriers, des tarifs et de la gestion des stagiaires (dossiers de financement, inscriptions, sélections, ...).

Nouvelle architecture :

- Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Initiateur en motocyclisme ».

Il vise des emplois temporaires (temps partiel, saisonniers et occasionnels), pour les activités d'initiation au sport motocycliste (hors compétition) ou de roulage sur circuit.

- Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DE JEPS).

Il vise des emplois permanents et les activités d'initiation et de perfectionnement sportif.  
La première formation est proposée 15 septembre 2014 au 11 décembre 2015 par le CREPS de Toulouse en partenariat avec Pascal Finot Formation (P2F).

Volume horaire de la formation : 735 heures en centre de formation et 500 heures en entreprise  
- Diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DES JEPS).

Il vise l'encadrement du Haut Niveau.

- Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Guide de véhicules terrestres motorisés à guidon », option quad et option « moto verte ».

- Les brevets fédéraux (BF animateur, BF moniteur et BF éducateur) sont maintenus et offrent des possibilités de passerelles vers les certifications professionnelles.

Thierry FRANTZ demande si le titulaire du CQP Initiateur obtient le CQP guide. JT Courty lui répond que non, la personne aura quelques modules de formation à passer. En revanche, le titulaire du CQP guide de VTM option quad peut obtenir le CQP guide de VTM option moto verte par équivalence, sous certaines conditions (formation minimum en moto tout terrain). Un dossier de demande d'équivalence est disponible au service sur simple demande adressée par mail ou courrier postal.

### Q8. Questions diverses

JT Courty évoque les RTS et les règles éducatives sur site de pratique.

Ces deux règlements ne sont pas en corrélation. En effet, il faut rajouter un paragraphe 3.4. relatif aux parcours ainsi que la possibilité d'agrément par l'éducateur en charge de la séance.

La rédaction de ce paragraphe sera proposée avec le Service Juridique pour ensuite être présentée à la validation du Comité Directeur de juin 2014. A prévoir ensuite la modification du Code Sportif.

PV approuvé le 21 juillet 2014

D DIEUDONNE remercie les participants pour leurs contributions et leurs rôles actifs.

Toutes les questions portées à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 17 heures.

## CALENDRIER FIN DE SAISON 2014

DATE	DENOMINATION	LIEU	CLUB
12 et 13 Juillet	DEFILMANIA	Epernay	MC Epernay
20-juil	MOTO-CROSS	Le chêne	MC3C
27-juil	PIT BIKE	Loches sur Ource	MX Ten Pit
<b>27-juil</b>	<b>MOTO-CROSS</b>	<b>Taillette</b>	<b>MC Buttes de Beauregard</b>
9 et 10 août	MOTO-CROSS	St Just Sauvage	MCCA 2
15-août	MOTO-CROSS	Mailly le Camp	MC Mailly
17-août	ENDURANCE TT	Sainte Ménéhould	Team Mx Menou
23-août	SUPERCROSS	Semoutiers	MC HT Marnais
31-août	ENDURANCE TT	La Besace	AMP
07-sept	MOTO-CROSS	Taillette	MCP Rocroi
14-sept	ENDURANCE TT	Suzannecourt	Team Enduro Passion
21-sept	ENDURANCE TT	Riezes	MCP Rocroi
<b>05-oct</b>	<b>MOTO-CROSS</b>	<b>Sainte Ménéhould</b>	<b>Team Mx Menou</b>
<b>12-oct</b>	<b>MOTO-CROSS</b>	<b>Fresne les Reims</b>	<b>MC Fresne les Reims</b>
19-oct	TRIAL ZUE	Vertus	MC Epernay
26 octobre .	ENDURANCE TT	Essoyes	MC Les Riceys



## RALLYES

Message du : 22/07/2014 16:37

De : "Gilles PLANCHON-TOURLY " <gptourly@wanadoo.fr>

A : tavenaux.olivier@neuf.fr, "jluc cmd08" <jluc.cmd08@gmail.com>

Monsieur Le Président du TJP,

Vous avez déposé une candidature pour l'organisation d'une épreuve du Championnat de France des Rallyes Routiers 2015.

Le nombre de candidatures étant supérieur au nombre d'épreuves prévues, la Commission Nationale des Rallyes Routiers devait décider, lors d'une réunion à Villecomtal, le vendredi 19 juillet 2014, des clubs organisateurs qui seraient retenus.

L'annonce récente de la suppression du Dark Dog Moto Tour, dès 2015, dans sa forme actuelle, ainsi que d'autres éléments récents pouvant impacter favorablement le déroulement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2015 ont conduit la Commission Nationale des Rallyes Routiers à reporter ultérieurement sa sélection.

Bien évidemment, nous conservons, sauf avis contraire de votre part, votre candidature.

Je ne manquerais pas de vous tenir informé dans les meilleurs délais.

Bien cordialement...

Gilles PLANCHON-TOURLY

Président de la CNRR

Mobile: 07 62 00 75 67



Moto réalisé par Mr Denis Sandoner de Villers sous Chalamont (25), lors du Championnat d'Europe de la [Montagne.denis.sandoner@orange.fr](mailto:Montagne.denis.sandoner@orange.fr) 731